

**5<sup>ème</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif « CarréRotondes »**

**Entre**

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « CarréRotondes », représentée par sa Présidente, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 18 est ajouté à la convention conclue le 23 mars 2015 entre parties :

**Article 18.- Disposition transitoire**

Pour l'exercice 2017, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 10.000 euros est accordée à l'association pour la préparation des deux projets « Raftside "Empty Star" » et « Märechersnuecht ».

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Le montant attribué à l'association pour 2017 s'élève donc à 1.782.500.- euros.


Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 14. 12. 2017

Pour l'association

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Ministre de la Culture

  
Nancy Braun  
Présidente

  
Guy Arendt  
Secrétaire d'Etat